

Réunion du 4 juillet 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

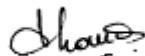
N° CP/2016/363 - Administration générale - 5
Proposition d'approbation d'un projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Association amicale des conseillers départementaux et des anciens conseillers généraux du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes du projet de convention pluriannuelle de 2016 à 2020 fixant les conditions d'attribution à l'Amicale des conseillers départementaux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin, d'une subvention annuelle destinée à contribuer au fonctionnement de l'association ainsi qu'au financement des allocations-retraites à verser aux anciens conseillers généraux, membres de l'association, qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention à intervenir entre l'Amicale des conseillers départementaux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin et le Département.

Non participation au vote : Monsieur Etienne BURGER

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160704-lmc1101904-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/16